

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2015**

Distr. générale
1^{er} mai 2014
Français
Original : anglais

Troisième session

New York, 28 avril-9 mai 2014

**Rapport présenté par les États-Unis d'Amérique
en application des mesures n^{os} 5, 20 et 21 du Document
final de la Conférence des Parties chargée d'examiner
le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
en 2010**

1. Comme indiqué dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NPT/CONF.2010/50 (Vol. 1)], les gouvernements des cinq États dotés d'armes nucléaires (« P5 ») ont été invités à mettre en œuvre la mesure n° 5 du plan d'action – « Améliorer encore la transparence et renforcer la confiance mutuelle » – et à faire rapport en 2014 au Comité préparatoire sur l'application de ladite mesure et d'autres initiatives, dans un cadre commun, et ce conformément aux mesures n^{os} 20 et 21. La mesure n° 21 dispose ce qui suit : « En tant que mesure de confiance, tous les États dotés d'armes nucléaires sont encouragés à adopter dans les meilleurs délais un formulaire unique de notification et à déterminer la périodicité appropriée pour sa présentation afin de fournir à titre volontaire des informations de référence, sans compromettre la sécurité nationale ». Le cadre que nous utilisons pour établir nos rapports nationaux comprend des catégories thématiques communes dans lesquelles figurent les informations pertinentes et concerne chacun des trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous encourageons tous les États parties, conformément à la mesure n 20, à établir des rapports similaires.

**I. Rapport relatif aux mesures nationales en matière
de désarmement**

**A. Politiques de sécurité nucléaire, doctrine et activités liées
aux armes nucléaires**

1. Politique nucléaire

2. L'objectif de la politique des États-Unis est de parvenir à la paix et à la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires, dans le droit fil de nos



engagements au regard du Traité sur la non-prolifération. Nous entendons suivre une approche par étapes du désarmement nucléaire qui prenne appui sur des accords négociés et des activités de coopération et qui nous permette de continuer à avancer pour en finir avec les dispositifs nucléaires du temps de la guerre froide.

3. Les États-Unis ont procédé à une nouvelle révision de leur doctrine nucléaire en 2010; cette analyse expose notre stratégie en matière de réduction du nombre et du rôle des armes nucléaires dans notre dispositif de défense. La nouvelle stratégie fait clairement ressortir ce qui suit :

- Le rôle fondamental des armes nucléaires que détiennent les États-Unis reste de dissuader toute attaque nucléaire qui viserait notre pays, ses alliés et ses partenaires;
- Les États-Unis n'envisageront de recours à des armes nucléaires que dans des conditions extrêmes, pour défendre leurs intérêts vitaux ou ceux de leurs alliés et partenaires;
- Il est dans l'intérêt de tous les pays de prolonger indéfiniment la période de non-utilisation des armes nucléaires, déjà longue de près de 70 ans;
- La politique des États-Unis vise à conserver une force de dissuasion crédible avec le nombre le plus limité possible d'armements nucléaires, en fonction des nécessités actuelles et futures de sa sécurité;
- Les programmes nucléaires doivent respecter les principes fondamentaux du droit des conflits armés, appliquer les principes de distinction et de proportionnalité, et ne pas cibler délibérément des populations et des biens à caractère civil;
- Nous nous employons à créer les conditions dans lesquelles les États-Unis pourraient envisager d'adopter en toute sécurité une politique selon laquelle la seule finalité des armes nucléaires américaines serait de dissuader une attaque nucléaire et nous continuons à renforcer nos capacités conventionnelles et nos défenses antimissiles dans le cadre des efforts engagés à plus vaste échelle pour réduire le rôle des armes nucléaires.

4. Soulignant les avantages qu'il y a, pour la sécurité, à adhérer au Traité sur la non-prolifération et à s'y conformer pleinement, les États-Unis ont renforcé leurs « garanties de sécurité négatives » en place de longue date en déclarant qu'ils n'auront pas recours aux armes nucléaires et qu'ils ne menaceront pas de le faire contre les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire.

5. Les États-Unis ont également indiqué très clairement qu'ils étaient prêts à fournir des garanties de sécurité négatives dans un cadre légal en soutenant les protocoles pertinents des cinq traités relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires.

2. Modifications apportées au dispositif de forces et d'alerte nucléaires

6. La nouvelle stratégie nucléaire des États-Unis, décrite dans le document intitulé « Révision de la doctrine nucléaire », mise sur des réductions significatives du dispositif nucléaire en place depuis la fin de la guerre froide et a pour but de limiter plus encore la possibilité d'un lancement accidentel en renforçant la sûreté et

la sécurité de l'arsenal américain, tout en optimisant le temps de décision du Président en cas de crise.

7. Parmi les mesures pratiques affectant le dispositif des forces nucléaires des États-Unis, il est notamment prévu :

- De reconfigurer tous les missiles balistiques intercontinentaux déployés, afin que chacun d'entre eux ne soit doté que d'une seule tête nucléaire (tous les corps de rentrée à têtes multiples indépendamment guidées seront supprimés, à l'exception d'un seul); le fait de réduire ainsi la concentration d'ogives déployées contribuera à la stabilité en restreignant les incitations à lancer une première frappe nucléaire;
- De poursuivre la pratique de la « désignation d'objectif en haute mer » pour tous les missiles balistiques intercontinentaux qui sont déployés et tous les missiles balistiques lancés par sous-marin, de façon qu'en cas, hautement improbable, de lancement accidentel, le missile finisse sa course en haute mer;
- De poursuivre la pratique consistant à placer les bombardiers à capacité nucléaire et les aéronefs à double capacité en dehors du dispositif d'alerte à plein temps;
- De mettre en avant l'objectif consistant à optimiser la plage de temps dont dispose le Président en cas de crise, notamment en investissant davantage dans les systèmes de commandement et de contrôle;
- De confier au ministère de la Défense la mission d'étudier les moyens de réduire la place conférée aux capacités de lancement après attaque dans la planification nucléaire des États-Unis, en reconnaissant que la probabilité d'une attaque nucléaire lancée par surprise et susceptible de désarmer le pays est extrêmement faible.

B. Armes nucléaires, contrôle des armes nucléaires (notamment désarmement nucléaire) et vérification

1. Réduction des arsenaux nucléaires

8. Les États-Unis poursuivent les efforts engagés depuis plus d'une décennie pour réduire progressivement et, au final, éliminer leurs armements nucléaires. Nous avons diminué notre arsenal nucléaire d'environ 85 % depuis le pic atteint du temps de la guerre froide, et d'environ 82 % depuis 1970, date de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

9. Une étape importante a été franchie lors de la signature du Traité entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau traité START); lorsque ce texte sera pleinement appliqué, en 2018, il plafonnera à 1 550 le nombre d'ogives stratégiques déployées par les États-Unis et la Fédération de Russie, soit le niveau le plus faible depuis la fin des années 50.

10. Le 8 avril 2014, les États-Unis ont annoncé la composition future de leur force nucléaire, qui devra, d'ici à 2018, respecter les limites fixées par le Traité. La nouvelle structure des forces stratégiques exigera de procéder à des coupes dans les

trois volets de la triade nucléaire des États-Unis, afin de parvenir à un maximum de 1 550 têtes nucléaires déployées comme suit :

- 400 missiles balistiques intercontinentaux seront déployés et 50 lanceurs seront conservés sans être déployés en vidant les silos de ces missiles;
- 240 missiles balistiques seront déployés dans 14 sous-marins stratégiques lanceurs d'engins; sur chaque sous-marin, quatre tubes de lancement seront mis hors d'état de lancer un missile balistique, soit 56 tubes de lancement qui seront éliminés au titre des engagements pris en vertu du Traité;
- 60 bombardiers à capacité nucléaire resteront déployés après que 30 bombardiers lourds B-52 auront été convertis dans un rôle uniquement conventionnel.

11. Comme l'a déclaré le Président Obama à Berlin en 2013, les États-Unis sont prêts à négocier avec la Fédération de Russie de nouvelles réductions des arsenaux nucléaires, jusqu'à un tiers du nombre d'ogives stratégiques pouvant être déployées en application du nouveau traité START.

12. Les États-Unis restent disposés à poursuivre les négociations avec la Fédération de Russie pour parvenir à réduire les armements nucléaires de toutes catégories – tant stratégiques que non stratégiques.

13. Ces diverses initiatives ont permis aux États-Unis d'étendre leur leadership sur le contrôle des armes et le désarmement nucléaires, avec à la clef un nombre non négligeable de réussites majeures :

- En 1987, l'adoption du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire a abouti à l'élimination de tous les missiles à lanceur terrestre d'une portée maximale de 500 à 5 500 kilomètres que possédaient les États-Unis et l'Union soviétique, et l'interdiction permanente, pour les Parties, de détenir ou de mettre au point de tels dispositifs. Le Traité demeurera en vigueur indéfiniment;
- En 1991, tous les missiles balistiques à lanceur terrestre et missiles de croisière sol-sol américains, soit un total de 846 missiles – 403 missiles balistiques à lanceur terrestre Pershing IA et IB et Pershing II et 443 missiles de croisière sol-sol Tomahawk – ont été détruits;
- Le Traité de 1991 sur la réduction des armements stratégiques (START), qui représente l'accord le plus vaste et le plus complexe jamais négocié en matière de contrôle des armements, a limité à 6 000 le nombre d'ogives nucléaires stratégiques attribuées aux États-Unis et à la Fédération de Russie, pour un maximum de 1 600 missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés par sous-marin et bombardiers lourds déployés. Conformément au traité START, les États-Unis ont, entre septembre 1990 et juillet 2009, réduit de 2 246 à 1 188 (-47 %) le nombre de lanceurs stratégiques déployés (missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques lancés par sous-marin, lanceurs correspondants et bombardiers lourds), et ramené le nombre d'ogives nucléaires attribuées à ces lanceurs de 10 563 à 5 916 (-44 %);
- Aux termes du traité de 2002 sur la réduction des armements stratégiques offensifs (le « Traité de Moscou »), les États-Unis et la Fédération de Russie verraient le nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées à des fins

opérationnelles qui leur sont attribuées être limité, à l'échéance 2012, à un maximum de 1 700 à 2 220;

- Le nombre total d'ogives nucléaires stratégiques déployées à des fins opérationnelles s'élevait à 1 944 en février 2011, date à laquelle le Traité a été remplacé par le nouveau traité START;
- Mesures nationales : outre les réductions d'armements résultant du Traité, les États-Unis ont procédé à des coupes spectaculaires dans leur arsenal nucléaire datant de la guerre froide, grâce notamment aux « initiatives nucléaires présidentielles » de 1991 et 1992 qui ont abouti à l'élimination de quelque 3 000 armes nucléaires et ont fait disparaître près de 90 % des armes nucléaires tactiques. Parmi ces mesures nationales figuraient :
 - La destruction de la totalité des 450 silos pour missiles balistiques intercontinentaux Minuteman II et des 50 silos pour missiles balistiques intercontinentaux Peacekeeper, ainsi que de 50 silos pour missiles Minuteman III;
 - Le retrait de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins du service stratégique (nucléaire) et la réduction du nombre d'ogives sur chaque sous-marin encore déployé;
 - Le retrait de tous les bombardiers FB-111A, la destruction de tous les bombardiers lourds B-52G et la conversion de tous les bombardiers lourds B-1B dans un rôle exclusivement conventionnel;
 - Le retrait de toutes les armes nucléaires tactiques basées à terre ayant un rayon d'action inférieur à 300 miles (500 km);
 - La destruction de tous les obus d'artillerie nucléaire et ogives de missiles balistiques à courte portée américains;
 - Le retrait des armes nucléaires tactiques de tous les navires de combat;
 - La levée de l'état d'alerte aéroportée permanente de tous les appareils de commandement et de contrôle nucléaire;
 - La mise au rebut des missiles de croisière avancés AGM-129 et des missiles d'attaque à courte portée AGM-69 (deux types de missiles air-sol).

2. **Transparence de l'arsenal nucléaire des États-Unis**

14. Lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai 2010, les États-Unis ont, pour la première fois, donné des informations sur leur arsenal nucléaire, détaillant les niveaux annuels de leurs stocks de 1962 à 2009 et le nombre total d'armes nucléaires démantelées entre 1994 et 2009. En 2009, les États-Unis possédaient 5 113 ogives nucléaires, après que 8 748 de ces armes eussent été démantelées entre 1994 et 2009.

15. Les États-Unis ont publié une mise à jour de ces chiffres, arrêtée à la fin de l'exercice budgétaire 2013. Au 30 septembre 2013, le stock d'armes nucléaires avait encore diminué pour s'établir à 4 804 ogives, soit 309 de moins qu'au 30 septembre 2009. En outre, 1 204 ogives nucléaires supplémentaires ont été démantelées depuis

le 30 septembre 2009. Ces mesures ont permis de réduire notre arsenal nucléaire d'environ 85 % depuis le pic atteint au plus fort de la guerre froide, et d'environ 82 % depuis 1970, date de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération.

16. Les États-Unis ont mis hors service plusieurs milliers d'ogives nucléaires, qui ont été retirées de leur plate-forme de lancement, ne sont plus opérationnelles et sont en voie de démantèlement. Depuis 1992, les États-Unis ont mis au rebut et démantelé 12 types d'ogives nucléaires, dont les plus récentes, à savoir les ogives W79, W62, W56 et B53. La dernière ogive W80-0 destinée au missile d'attaque terrestre Tomahawk a été mise hors service et démantelée.

17. La politique des États-Unis est de ne pas mettre au point de nouvelles armes nucléaires. Les programmes de prolongation de la durée de vie des ogives nucléaires restantes n'appuieront pas de nouvelles missions militaires, pas plus qu'elles ne permettront d'acquérir de nouvelles capacités militaires.

3. Réductions des matières fissiles et consolidation des structures

18. En plus des informations relatives à leur arsenal nucléaire, les États-Unis ont rendu public le volume total de leur stock de plutonium et d'uranium fortement enrichi produit par le programme d'armements à des fins militaires ou non militaires. En 2009, Les États-Unis ont indiqué détenir un stock de plutonium de 95,4 tonnes. En 1994 et 2007, les États-Unis ont déclaré 61,5 tonnes de plutonium excédentaire et les ont retirées de leur stock de matières fissiles destinées à la production d'ogives nucléaires.

19. Dans le cadre de l'Accord sur la gestion et l'élimination du plutonium, les États-Unis et la Fédération de Russie sont convenus de détruire chacun 34 tonnes de plutonium déclarées en excédent par rapport aux besoins de la défense. Les États-Unis restent attachés au rôle de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) en matière de vérification des programmes d'élimination engagés par les deux parties en application de l'accord précité.

20. En 2004, les États-Unis disposaient de 686,6 tonnes d'uranium fortement enrichi. En 1994 et 2005, ils ont indiqué que 374 tonnes de cet uranium seraient retirées du stock de matières fissiles destinées à la production d'ogives nucléaires. À ce jour, les États-Unis ont transformé plus de 140 tonnes de ce stock d'uranium fortement enrichi, quantité suffisante pour produire plus de 5 500 armes nucléaires. Le volume total d'uranium fortement enrichi ainsi appauvri va continuer à augmenter, à mesure que les efforts actuels en matière d'appauvrissement de l'uranium destiné à d'autres équipements progressent.

21. En outre, 17,4 tonnes de cet uranium fortement enrichi ont été transformées en uranium faiblement enrichi dans des structures auxquelles peuvent s'appliquer les garanties de l'AIEA, pour être utilisées par la réserve américaine garantie de combustible (American Assured Fuel Supply) – une initiative américaine qui, sur le principe appelant à briser les épées pour en faire des socs de charrue, assure la fourniture d'uranium faiblement enrichi à des utilisateurs d'énergie nucléaire en rupture d'approvisionnement. Au total, 46,6 tonnes de cet uranium fortement enrichi ont été traitées dans le cadre du système de garanties de l'AIEA, dont le coût a été entièrement pris en charge par les États-Unis.

22. Jusqu'à 160 tonnes d'excédent d'uranium fortement enrichi seront utilisées pour les systèmes de propulsion des navires militaires, ce qui retardera de plusieurs

décennies la nécessité de produire de l'uranium fortement enrichi ou de construire une nouvelle usine d'enrichissement de l'uranium.

23. Dans le cadre de l'une des plus importantes avancées obtenues en matière de non-prolifération nucléaire dans la période de l'après-guerre froide, à savoir l'Accord d'achat d'uranium fortement enrichi conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie en 1993, ces deux pays ont récemment procédé à la dernière livraison d'uranium faiblement enrichi; 500 tonnes d'uranium fortement enrichi provenant de la Fédération de Russie et d'origine militaire ont ainsi été converties en uranium faiblement enrichi pour être utilisées dans les centrales nucléaires américaines. Cet Accord a permis de transformer une quantité d'uranium russe fortement enrichi d'origine militaire, équivalant à environ 20 000 ogives nucléaires, en uranium faiblement enrichi qui a servi à produire la moitié de l'énergie nucléaire générée chaque année aux États-Unis depuis 15 ans, ce qui représente près de 10 % de l'électricité produite aux États-Unis durant cette même période.

24. Durant les 20 années d'application de l'Accord, les deux pays ont exercé une surveillance destinée à assurer une transparence mutuelle, l'objectif étant de veiller à ce que, d'un côté, l'uranium fortement enrichi traité en Fédération de Russie soit d'origine militaire et, de l'autre, que l'uranium faiblement enrichi qui a été produit soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques.

25. Parallèlement à la réduction de leur stock d'armements nucléaires, les États-Unis ont rationalisé les installations nécessaires à sa conservation. Les infrastructures nucléaires actuelles sont moins nombreuses et sont destinées à soutenir non seulement à la gestion basée sur des données scientifiques de notre stock d'armement nucléaire, qui date de plusieurs années, mais également à notre capacité à lutter contre la prolifération, le terrorisme et d'autres menaces de niveau mondial.

26. En 1980, les infrastructures nucléaires étaient composées de 14 sites. Aujourd'hui, il en reste 8, qui fonctionnent avec des effectifs équivalant environ au tiers de ceux en poste à la fin de la guerre froide. Parmi les principales mesures prises pour réduire les infrastructures, on note :

- La cessation, en 1987, de la fabrication de plutonium destiné à des armes nucléaires et la fermeture de tous les réacteurs de production de plutonium de la centrale de Hanford, à Richland, dans l'État de Washington, et de Savannah River à Aiken, en Caroline du Sud;
- La fermeture et le démantèlement des usines de retraitement nucléaire de la centrale d'Hanford;
- La cessation, en 1964, de la production d'uranium fortement enrichi à des fins d'armement nucléaire et la fermeture de l'usine d'enrichissement K-25 à Oak Ridge, au Tennessee;
- La conversion des usines d'enrichissement de Portsmouth, dans l'Ohio, et de Paducah, dans le Kentucky, qui ne produisent plus que du combustible nucléaire à des fins civiles;
- La fermeture et le démantèlement du Feed Materials Production Center à Fernald, dans l'Ohio, de l'usine de fabrication de charges nucléaires au plutonium de Rocky Flats, au Colorado, et des centrales Mound et Pinellas, qui

fabricaient des composants d'armes nucléaires à Miamisburg, dans l'Ohio, et à Pinellas, en Floride;

- Le retrait de quantités de matières nucléaires spéciales de catégorie I et II suffisantes pour construire des dispositifs nucléaires des laboratoires nationaux de Sandia, du laboratoire national Lawrence Livermore et des secteurs techniques 3 et 18 du laboratoire national de Los Alamos; du matériel de catégorie I et II a été consolidé dans le complexe TA-55 de Los Alamos;
- La consolidation du stock d'uranium fortement enrichi dans la nouvelle installation à uranium hautement enrichi du complexe Y-12 à Oak Ridge, dans le Tennessee;
- La consolidation du plutonium non contenu dans des charges dans la structure dédiée au stockage des matières de la zone K du complexe de Savannah River.

27. Les États-Unis n'ont pas réalisé d'essai explosif nucléaire depuis 1992. L'ancien site d'essais nucléaires du Nevada, rebaptisé site de sécurité nationale du Nevada, est aujourd'hui chargé d'une vaste mission, qui comprend notamment la gestion du stock nucléaire, mais également l'appui de tout un éventail d'activités consacrées à la recherche et au développement de technologies permettant d'atteindre les objectifs de non-prolifération.

28. Tournée vers l'avenir, la nouvelle stratégie nucléaire des États-Unis anticipe le passage d'un stockage de grandes quantités d'ogives nucléaires non déployées vers des infrastructures plus efficaces dans la durée. Nous investissons dans des infrastructures physiques plus modernes qui permettront de réaliser de nouvelles réductions des forces nucléaires.

4. Contrôle multilatéral des armements nucléaires

29. Les États-Unis réaffirment leur volonté de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, également connu sous le nom de Traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Comme mesure temporaire, les États-Unis soutiennent le Groupe d'experts gouvernementaux et y participent activement; ce groupe va faire des recommandations sur les aspects qui pourraient contribuer à l'adoption d'un tel traité. Nous espérons qu'au cours des deux ans de son mandat, ce groupe, qui s'est réuni pour la première fois à Genève en mars dernier, réussira à motiver et à relancer les travaux sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et à faire progresser les choses au sein de la Conférence sur le désarmement.

30. Nous avons en outre organisé des consultations régulières sur le projet de traité avec les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres parties concernées.

31. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires présente un intérêt pour tous les pays en termes de sécurité, et les États-Unis restent déterminés à le ratifier et à le faire entrer en vigueur.

32. Ce sont les États-Unis qui apportent la plus forte contribution financière annuelle à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – 22 % du budget annuel de ladite Commission. Avec

l'aide des États-Unis, l'élaboration du système de surveillance international du traité est désormais achevée à 86 %.

33. Les États-Unis participent à l'organisation du volet du régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires consacré aux inspections sur place. Grâce à une contribution en nature volontaire importante en termes d'équipement, de savoir-faire et de recherche, les États-Unis participent activement à la préparation du plus grand exercice intégré d'inspections sur le terrain jamais réalisé, qui aura lieu en Jordanie, en décembre 2014.

34. En 2013, les États-Unis ont organisé, avec les autres pays du P5, plusieurs réunions d'experts techniques afin de déterminer les domaines dans lesquels les cinq pays pourront collaborer sur les questions relatives au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

5. Vérification, y compris la recherche et le développement

35. Une vérification efficace est un élément indispensable pour la non-prolifération, le contrôle des armements et l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les méthodes et techniques de vérification capables de déceler les infractions aux obligations et de s'assurer de leur respect doivent être mises en place à mesure que les États progressent sur la voie du désarmement nucléaire.

36. La transparence contribue, par le partage de l'information et les mesures de confiance, à la stabilité et à la sécurité en renforçant la prévisibilité et en instaurant la confiance.

37. Le régime de vérification prévu par le nouveau traité START améliore la stabilité et la prévisibilité des relations entre les deux plus grandes puissances nucléaires mondiales. Les dispositions, strictes et détaillées, du traité relatives à la vérification favorisent la confiance mutuelle quant au respect des obligations par les deux parties. Les informations fiables et actualisées que se partagent les États-Unis et la Fédération de Russie sur leurs forces nucléaires respectives diminuent les risques de malentendu ou d'erreur d'interprétation. Le régime de vérification mis en place par le traité prévoit ce qui suit :

- Chaque année, chacune des parties est en droit de réaliser, après un préavis de courte durée, 18 inspections *in situ* visant les missiles balistiques intercontinentaux, les missiles balistiques lancés par sous-marin et les bombardiers lourds et de demander des présentations et des démonstrations;
- Des inspections sur site relatives aux corps de rentrée plus poussées que celles réalisées dans le cadre du précédent traité START, qui permettent à chaque partie de confirmer le nombre réel d'ogives nucléaires déployées sur des missiles balistiques intercontinentaux ou sur des missiles balistiques lancés par sous-marin, ainsi que la quantité d'armements nucléaires installés sur les bombardiers lourds;
- Des moyens techniques nationaux pour améliorer l'efficacité de la vérification;
- Un vaste système de notification afin d'informer l'autre partie des changements survenus dans la base de données du Traité, tels que des déplacements, des essais en vol ou le déploiement d'articles visés dans le traité. Depuis avril 2014, les États-Unis et la Fédération de Russie ont échangé

plus de 6 200 de ces notifications par le biais de leurs centres de réduction des risques nucléaires respectifs, installés à Washington, DC, et à Moscou.

38. À ce jour, plus de 115 inspections *in situ* ont été réalisées par les États-Unis et la Fédération de Russie dans le cadre du nouveau traité START. Les inspections sur place et autres mesures de vérification prévues par le Traité permettent à chaque partie de préserver la confiance à l'égard de la fiabilité des données échangées par les deux pays.

39. Tournés vers l'avenir, les États-Unis soutiennent diverses activités de recherche et de développement visant à élargir l'action menée en matière de techniques de vérification. Nous investissons chaque année plusieurs millions de dollars pour faire progresser ces outils.

40. Les initiatives actuellement engagées par les États-Unis en matière de recherche portent, entre autres, sur les possibilités de contrôle des ogives nucléaires, notamment celles qui ne sont pas déployées et qui sont stockées, ainsi que sur les moyens de distinguer les différents types d'ogives. Parmi ces initiatives, on note :

- Une vaste campagne de modélisation et de mesure des ogives nucléaires réalisée aux États-Unis afin d'obtenir un modèle type d'ogive et des composants nucléaires. Les données ainsi obtenues viendront appuyer l'évaluation des informations sensibles qui pourraient être obtenues grâce aux activités de vérification qui seront réalisées en vertu du Traité; elles permettront également de mieux orienter les travaux de recherche et de développement menés dans le domaine de la détection des radiations et de la protection des informations;
- L'organisation, sur le site de sécurité nationale du Nevada, de démonstrations et d'évaluations sur le terrain des capacités en termes de surveillance du cycle de vie intégral des ogives nucléaires, et notamment des méthodes de contrôle de leur stockage et transport. Des techniques sont mises au point et évaluées afin de donner aux parties qui souhaitent effectuer un contrôle des garanties que les ogives nucléaires sont bien comptabilisées et font l'objet d'un suivi durant toute leur vie, y compris pendant la longue période de stockage et durant leur démantèlement.

41. Les États-Unis mènent également des activités de recherche et développement dont le but est d'améliorer les traités, actuels ou futurs, relatifs au contrôle des armements. Ces efforts portent notamment sur :

- Les technologies destinées à appuyer la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ce qui suppose notamment des expériences et démonstrations sur le terrain afin de mieux appréhender les caractéristiques (signature) des incidents nucléaires souterrains et la génération d'un terme source lié à un phénomène sismique. Les activités menées à ce titre visent aussi à évaluer l'efficacité et le degré d'intrusion des technologies, ainsi qu'à optimiser l'observation visuelle, la détection sismique et acoustique, l'imagerie multi-spectrale, ou encore le transport et la mesure des radionucléides;
- L'élaboration d'outils de surveillance pour contrôler certaines installations de production de matières fissiles et réaliser d'éventuelles inspections de sites sensibles aux États-Unis.

42. De concert avec la Fédération de Russie, nous avons mené à bien, dans les années 90 et 2000, des recherches approfondies en matière de surveillance et de vérification nucléaires qui ont permis d'orienter nos choix quant aux domaines qui font actuellement ou qui pourraient faire ultérieurement l'objet de travaux de recherche et développement.

43. Dans le cadre d'un récent accord de recherche et développement conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie, nous sommes convenus de poursuivre nos travaux avec la Fédération de Russie en ce qui concerne la surveillance et la vérification nucléaires, en tirant parti de ce qui a été fait jusqu'ici.

44. Nous avons aussi mis en place, avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, un partenariat actif dans le domaine du contrôle et de la vérification nucléaires qui a maintenant plus de dix ans d'existence. Notre programme conjoint de coopération technique nous permet de mettre à profit notre savoir-faire en termes de politiques, techniques et programmes pour définir et évaluer des stratégies ciblées de réduction et de contrôle transparents des ogives nucléaires, des matières fissiles et des installations y afférentes, dans l'optique d'initiatives potentielles de désarmement et de non-prolifération. Des experts techniques ont entrepris un certain nombre d'activités et partagent des informations en vue de cerner et résoudre les principales difficultés que posent le contrôle et la vérification nucléaires, en s'efforçant d'intégrer les différentes approches possibles en matière de contrôle et de transparence pour la maîtrise des armements.

C. Mesures de transparence et de renforcement de la confiance

1. Processus des conférences du P5

45. Les États-Unis entendent inviter leurs partenaires du P5 à réaliser des avancées sur tous les aspects du Traité de non-prolifération. Les activités que mènent les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité sont indispensables pour jeter les bases de futurs accords qui pourraient impliquer d'autres parties que les États-Unis et la Fédération de Russie.

46. Ces cinq pays ont instauré un dialogue régulier et inédit sur les questions relatives aux armements nucléaires. La Chine a accueilli la cinquième conférence du P5 à Beijing en avril 2014, après Londres en 2009, Paris en 2011, Washington en 2012 et Genève en 2013 (cette dernière était placée sous la présidence de la Fédération de Russie). Lors de ces conférences, le P5 a eu un échange de vues sur la doctrine nucléaire, la stabilité stratégique et la sécurité internationale du point de vue de chacun des pays concernés afin d'acquérir une meilleure compréhension et de renforcer la confiance stratégique.

47. Outre ces conférences annuelles, des responsables politiques et des experts des cinq pays se sont retrouvés fréquemment pour discuter de ces questions.

48. Les États-Unis participent au Groupe de travail du P5 sur le « Glossaire des principaux termes nucléaires », présidé par la Chine. Les travaux progressent et le Groupe envisage d'en rendre compte lors de la Conférence d'examen de 2015. Cette initiative devrait aboutir à une meilleure compréhension mutuelle, inciter à plus de transparence et jeter les bases de négociations nucléaires ultérieures impliquant les cinq pays.

49. Comme indiqué ci-dessus, les experts américains collaborent avec leurs homologues du P5 pour déterminer comment mettre à profit notre expérience particulière pour renforcer plus encore le régime de contrôle et de vérification que prévoit le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

50. En 2013, les États-Unis ont accueilli la France et le Royaume-Uni pour une visite, placée sous le signe de la transparence, du site de sécurité nationale du Nevada (l'ancien site d'essais nucléaires). Les États-Unis et le Royaume-Uni coopèrent également à l'élaboration de procédures et techniques de vérification, activités dont nos partenaires du P5 ont été informés.

51. L'engagement du P5 est un investissement à long terme pour renforcer le Traité de non-prolifération, nouer des relations de confiance et ancrer plus solidement les efforts nécessaires pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

2. Autres mesures et accords destinés à instaurer un climat de confiance

52. Le système de communication directe sécurisé, également appelé « téléphone rouge », est une ligne de communication sécurisée destinée à être utilisée, dans les situations urgentes et moins urgentes, par les plus hautes autorités des États-Unis et de la Fédération de Russie (depuis 1963) et de la Chine (depuis 1998). Chaque Gouvernement s'est doté de ce système pour faire en sorte que les dirigeants soient prêts à gérer les crises de tous ordres en matière de sécurité nationale auxquelles il nous faut faire face sur le plan international.

53. Le Centre de réduction des risques nucléaires des États-Unis permet à notre pays de transmettre de manière permanente, rapide, fiable et confidentielle des notifications à nos homologues russes, comme l'exigent certains accords existants – et peut-être à venir – relatifs au contrôle des armements et aux mesures de confiance. Le Centre permet désormais aux États-Unis d'accéder également au Réseau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et d'échanger ainsi avec plus de 55 gouvernements étrangers les informations et notifications exigées par les traités relatifs au contrôle des armements et les accords sur la sécurité.

54. Le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques (Code de La Haye) a été adopté lors d'une conférence qui réunissait 93 pays à La Haye, en novembre 2002. En application des dispositions du code relatives aux mesures de transparence et de confiance, les États-Unis doivent notifier au préalable leurs tirs de missiles balistiques et de lanceurs spatiaux (le Centre de réduction des risques nucléaires apporte son concours à ce processus), et présenter, chaque année, une déclaration concernant sa politique spatiale et sa politique en matière de missiles balistiques.

55. L'Accord sur les accidents nucléaires (Accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif à certaines mesures destinées à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire) et l'Accord sur les mesures visant à améliorer la communication directe entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (et son annexe, texte complétant et modifiant le Mémorandum d'accord du 20 juin 1963 et son annexe) ont été signés et ont pris effet en 1971; ils prévoient notamment certaines

notifications immédiates ou préalables et entendent faciliter les communications urgentes via le « téléphone rouge ».

56. L'Accord sur la notification de tous les lancements de missiles balistiques (Accord entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les notifications des lancements de missiles balistiques intercontinentaux et de missiles balistiques lancés par sous-marins) a été signé en 1998. Aux termes de cet accord, les États-Unis et la Fédération de Russie se sont engagés à notifier, au moins 24 heures à l'avance, la date, la zone de lancement et le lieu d'impact de tout tir d'un missile balistique intercontinental ou d'un missile balistique lancé par sous-marin. Les notifications des tirs effectués en application du nouveau traité START sont faites conformément à l'Accord précité.

57. En janvier 1994, dans une déclaration sur le dépointage mutuel des armes nucléaires, les Présidents des États-Unis et de la Fédération de Russie ont annoncé qu'ils s'engageaient à faire en sorte qu'au mois de mai 1994 au plus tard, plus aucun missile balistique intercontinental ou missile balistique lancé par sous-marin ne soit pointé vers leurs pays respectifs. Dans le cas, hautement improbable, d'un lancement accidentel d'un missile américain, celui-ci finirait sa course en haute mer.

D. Autres questions connexes

Ressources consacrées à la mise en œuvre des traités, aux inspections et au démantèlement

58. Les États-Unis sont attentifs au respect des engagements qu'ils ont pris au titre des nombreux accords et arrangements relatifs au contrôle des armements et à la non-prolifération qu'ils mettent en œuvre, et consacrent des ressources considérables à cet effet. En voici quelques exemples :

- Au cours de l'année civile 2013, les États-Unis ont, en application des dispositions du nouveau traité START, détruit 24 bombardiers lourds à capacité nucléaire B-52G et converti deux bombardiers lourds B-52H équipés pour emporter des armements nucléaires en bombardiers équipés pour emporter des armements non nucléaires, appareils qui ont ainsi pu être décomptés des retraits prévus au titre du Traité. Ils ont également accueilli 19 visites d'inspection et organisé deux présentations de systèmes d'armement;
- Les États-Unis ont en outre détruit 50 silos de missiles balistiques intercontinentaux Peacekeeper et entamé le processus de conversion destiné à rendre inopérants certains lanceurs de missiles balistiques installés sur des sous-marins américains. Ces opérations ont coûté plus de 50 millions de dollars en 2013 et les États-Unis débourseront pratiquement la même somme en 2014;
- Pour que la structure de la force nucléaire déployée respecte les seuils fixés par le nouveau traité START d'ici à 2018, il devrait en coûter quelque 300 millions de dollars, répartis sur les exercices budgétaires 2014 à 2018;
- Les États-Unis apportent la contribution annuelle la plus importante à la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à savoir 22 % de son budget annuel;

- De 1996 à 2013, les États-Unis ont versé plus de 347 millions de dollars dans le cadre de leur contribution annuelle;
- Depuis 2011, ils ont octroyé au Secrétariat technique provisoire plus de 23 millions de dollars sous la forme de contributions en nature pour financer des projets visant à accélérer la mise au point du régime de vérification et à améliorer les capacités;
- Les États-Unis ont contribué à hauteur de 25,5 millions de dollars à la reconstruction de la station hydroacoustique du système de surveillance international des îles Crozet.

59. Les États-Unis continuent d'investir des sommes considérables dans la recherche et le développement pour promouvoir les futurs accords et normes en matière de maîtrise des armements nucléaires. En 2013, ils ont alloué plus de 110 millions de dollars à des activités de recherche, de développement, d'essai et d'évaluation de techniques devant servir à la maîtrise des armements nucléaires et à la vérification de leur non-prolifération.

60. Les États-Unis se sont également engagés à financer le démantèlement des armements nucléaires : toutes les armes nucléaires retirées avant 2009 devraient ainsi être démantelées au plus tard à la fin de l'exercice budgétaire 2022. Ces cinq dernières années, ils ont consacré plus de 250 millions de dollars au démantèlement des armements nucléaires.

II. Établissement de rapports sur les mesures nationales relatives à la non-prolifération

A. Garanties

61. En 2009, les États-Unis ont lancé un vaste programme axé sur la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Les priorités de ce programme sont le désarmement nucléaire et les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, mais il comprend aussi des mesures visant à renforcer les garanties prévues dans le cadre du Traité sur la non-prolifération et celles offertes par l'AIEA, mesures qui serviront de base à la coopération dans la lutte contre le terrorisme nucléaire.

62. Les États-Unis ont mis en application un accord de garanties (également appelé « Accord de soumission volontaire ») en 1980 et son Protocole additionnel en 2009; ces deux textes contiennent les dispositions types relatives à la mise en œuvre de garanties et témoignent de notre volonté d'accepter les garanties applicables aux activités nucléaires civiles, à l'instar de celles que sont tenus d'accepter les États non dotés de l'arme nucléaire et parties au Traité sur la non-prolifération.

63. Depuis 1980, les États-Unis ont sélectionné près de 300 installations nucléaires civiles susceptibles d'être soumises aux garanties de l'AIEA, y compris leurs réacteurs nucléaires, leurs réacteurs de recherche, les usines de production de combustible commercial, d'enrichissement de l'uranium et autres infrastructures. La liste des installations nucléaires américaines qui peuvent faire l'objet d'une inspection de l'AIEA est régulièrement mise à jour et communiquée à l'Agence.

64. Les États-Unis ont accueilli et financé près de 800 visites d'inspection effectuées dans les installations figurant sur la liste de l'AIEA; depuis 1994, quelque 600 d'entre elles ont été réalisées dans cinq sites américains renfermant du matériel retiré définitivement des programmes d'armement. Ces visites d'inspection sont financées par les cotisations volontaires versées par les États-Unis à l'AIEA. Les contrôles ont notamment porté sur les quelque trois tonnes d'excédent de plutonium provenant d'armes américaines auxquelles s'appliquent les garanties de l'AIEA et qui sont entreposées dans la structure dédiée au stockage des matières de la zone K du complexe de Savannah River (Caroline du Sud). Il s'agit de la première installation de stockage au monde à faire l'objet d'une surveillance à distance, ce qui a permis à l'AIEA de développer ses techniques en la matière.

65. Les États-Unis ont également appliqué le Protocole d'établissement de rapports de l'Accord de soumission volontaire à d'autres installations nucléaires, dont trois usines de fabrication de combustible et une usine d'enrichissement, identifiées comme telles par l'AIEA dans le cadre du Protocole précité en juin 2013.

66. Les États-Unis ont fait des déclarations régulières au titre du Protocole additionnel conclu avec l'AIEA, conformément à l'engagement qu'ils ont pris d'accepter toutes les dispositions du modèle de Protocole additionnel de l'AIEA, sauf lorsque l'application dudit Protocole aurait pour effet de permettre à l'AIEA d'avoir accès à des activités se rapportant directement à la sécurité nationale des États-Unis ou à des emplacements ou renseignements associés à ces activités.

67. Dans leur déclaration initiale au titre du Protocole additionnel faite en 2009, les États-Unis ont mentionné 264 emplacements et activités. Depuis, ils communiquent chaque année à l'AIEA une mise à jour de cette déclaration; ils ont ainsi déclaré 307 emplacements et activités en 2010, 372 en 2011, 331 en 2012 et 348 en 2013.

68. En 2010, dans le cadre du Protocole additionnel signé par les États-Unis, ils ont reçu deux visites effectuées au titre du droit d'accès complémentaire de l'AIEA. Il s'agissait des premières visites de ce genre opérées sur le territoire d'un État doté de l'arme nucléaire partie au Traité sur la non-prolifération.

69. Les États-Unis ont par ailleurs régulièrement remis à l'AIEA des rapports sur l'exportation d'articles énumérés à l'annexe II du Protocole additionnel susmentionné.

70. Grâce à leur Programme d'appui aux garanties de l'AIEA, les États-Unis ont fourni, des décennies durant, de nouveaux outils, des technologies, des experts et autres ressources pour améliorer l'efficacité et l'utilité des garanties mises en œuvre.

71. Depuis 2010, ils ont alloué au système de garanties de l'AIEA des fonds extrabudgétaires à hauteur de 166 millions de dollars, soit bien plus que leur quote-part. Ce financement a permis de mettre en chantier 250 nouvelles activités, dans le cadre du Programme d'appui, visant à œuvrer au renforcement des garanties par des aides directes et en nature à l'AIEA, qui se sont notamment traduites par le détachement d'administrateurs auxiliaires et d'experts envoyés à titre gracieux, la fourniture d'équipement et l'organisation d'ateliers et de cours de formation. Nous avons également mis au point de nombreuses technologies en matière de garanties dont nous avons fait profiter nos partenaires internationaux, notamment l'AIEA.

72. Depuis 2010, les États-Unis ont mobilisé, sur des fonds extrabudgétaires, plus de 26 millions de dollars en vue de moderniser les laboratoires d'analyse pour les garanties de l'AIEA.

73. Les États-Unis ont amené plus de 40 pays à améliorer les infrastructures qu'ils utilisent pour la mise en œuvre des garanties, à tenir compte des bonnes pratiques en la matière et à organiser des ateliers de formation sur l'application du Protocole additionnel, le renforcement des capacités des systèmes nationaux de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, la gestion de la qualité, le recours à du matériel d'essais non destructif et la formation de formateurs. Grâce notamment à ces ateliers, les États-Unis ont formé, depuis 2007, plus de 2 500 professionnels étrangers au système des garanties.

74. Depuis 2010, les États-Unis ont organisé plus de 75 stages et ateliers de formation sur la mise en œuvre des garanties en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie centrale, en Asie orientale et en Asie du Sud-Est. En voici quelques exemples récents :

- Organisation au Myanmar, en 2013, d'une série d'ateliers consacrés à la mise en œuvre du Protocole additionnel afin d'aider ce pays à respecter l'engagement qu'il a pris de ratifier son Protocole additionnel et d'actualiser son Protocole relatif aux petites quantités de matières dans un proche avenir;
- Organisation à Djakarta, en juin 2013, d'un Atelier international sur le Protocole additionnel consacré aux enseignements tirés en Asie du Sud-Est, auquel ont participé des représentants des instances de régulation chargées du système des garanties venus des pays de l'Asie du Sud-Est, de l'AIEA, du Réseau des garanties Asie-Pacifique et de divers organismes américains.

B. Contrôle des exportations

75. L'article III du Traité sur la non-prolifération établit un lien entre les garanties et le contrôle des exportations. Les États-Unis disposent d'un système rigoureux et complet de contrôle des exportations nucléaires et se sont employés pendant des années à renforcer les régimes internationaux de contrôle des exportations nucléaires et à aider les États à s'y conformer. Les contrôles à l'exportation contribuent à faciliter le commerce en donnant aux fournisseurs l'assurance que le matériel exporté sera utilisé à des fins pacifiques.

76. Par le truchement des organes du Groupe de fournisseurs nucléaires, notamment le Groupe consultatif et le Groupe d'experts techniques, les États-Unis continuent de travailler à la mise à jour de ses listes et directives, afin de tenir compte de l'évolution de la prolifération et du commerce nucléaires.

77. Les États-Unis ont mis à jour leur réglementation relative au contrôle des exportations de matières nucléaires et d'articles à double usage pour s'aligner sur les dernières directives du Groupe de fournisseurs nucléaires qu'il a adoptées à la suite de l'examen approfondi de ses listes de contrôle réalisé en 2012.

78. Les États-Unis continuent également de soutenir, partout dans le monde, des programmes de formation et d'assistance au contrôle des exportations et à la sécurité aux frontières. Depuis 2010, nous avons :

- Supervisé 200 activités d'échange d'informations et de cours de formation dans 74 pays d'Europe, d'Amérique latine, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est. Les formations ont notamment porté sur le ciblage et la gestion des risques, l'identification des marchandises, la détection des radiations et les procédures d'intervention correspondantes et les interdictions aux frontières;
- Fait don d'équipements d'une valeur de 1,4 million de dollars à 15 pays, afin d'améliorer la détection des radiations et les capacités de protection des frontières;
- Formé plus de 320 personnes aux méthodes de détection, de contrôle et d'interdiction des transferts illicites de matières nucléaires et radiologiques.

C. Sécurité nucléaire

79. Les États-Unis ont lancé le processus des sommets sur la sécurité nucléaire par un discours prononcé par le Président Obama à Prague en 2009. Ce forum de chefs d'État s'est réuni pour la première fois à Washington en 2010; il s'est ensuite tenu à Séoul en 2012 et à La Haye en 2014. Le Président Obama a annoncé son intention d'accueillir un quatrième sommet aux États-Unis en 2016. Ces réunions ont permis d'améliorer la sécurité des matières nucléaires dans le monde entier et de réduire les risques de les voir tomber entre les mains de terroristes.

80. Le processus des sommets a débouché sur des dizaines d'engagements nationaux et multilatéraux et a donné des résultats tangibles qui ont renforcé la sécurité nucléaire. Ensemble, nous avons :

- Mis sur pied un réseau mondial d'experts qui travaille sur les questions de sécurité nucléaire à haut niveau au sein de 53 gouvernements et de multiples organisations internationales;
- Enlevé et détruit plus de trois tonnes d'uranium et de plutonium fortement enrichi;
- Éliminé la totalité de l'uranium fortement enrichi dans 11 pays et dans la province chinoise de Taiwan;
- Amélioré la sécurité physique dans 32 bâtiments qui entreposent des matières fissiles pouvant servir à la fabrication d'armes;
- Installé des équipements de détection des radiations à 250 points de passage des frontières, aéroports et ports maritimes afin de lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires.

81. Les États-Unis sont le plus important contributeur du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA. Depuis 2010, ils lui ont alloué environ 38 millions de dollars, qui ont permis :

- De mettre gratuitement à disposition des experts;
- De proposer des services consultatifs (missions et visites techniques) aux États membres afin qu'ils puissent mettre en place les infrastructures nécessaires pour empêcher les vols et détournements de matières nucléaires et radioactives, protéger les installations nucléaires et le transport des matières

nucléaires contre les sabotages et actes de malveillance, et lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives;

- D'élaborer des documents d'orientation dans le cadre de la série de publications sur la sécurité nucléaire; de diffuser des concepts et procédures permettant de faire face efficacement aux menaces nucléaires et radiologiques par le biais de conférences, formations et séminaires internationaux;
- De créer la base de données sur le trafic nucléaire de l'AIEA;
- De proposer l'aide de l'AIEA aux États membres pour mettre en place des infrastructures dûment équipées, qui puissent assurer la sécurité sur le plan nucléaire lors de grands événements publics comme des rassemblements politiques ou sportifs.

82. Depuis 1977, date à partir de laquelle nous nous sommes efforcés de réduire au maximum l'utilisation d'uranium fortement enrichi grâce d'abord au programme de réduction de l'enrichissement pour les réacteurs de recherche et d'essai, et, ensuite, à l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire, les États-Unis ont converti 88 réacteurs de recherche civile et installations de production d'isotope ou en ont vérifié l'arrêt, mettant ainsi un terme à l'utilisation d'uranium fortement enrichi dans ces structures.

83. Les États-Unis ont également aidé 26 pays, ainsi que la province chinoise de Taiwan, à éliminer la totalité de l'uranium fortement enrichi présent sur leur territoire, et ont éliminé ou confirmé la destruction de plus de cinq tonnes d'uranium et de plutonium fortement enrichis et rendus vulnérables – quantité suffisante pour fabriquer plus de 200 armes nucléaires.

84. En collaboration avec leurs partenaires, les États-Unis ont transformé 16 tonnes d'uranium fortement enrichi d'origine non militaire et réduit le nombre de bâtiments et sites renfermant des matières nucléaires pouvant servir à la fabrication d'armes nucléaires.

85. Ils ont également élaboré et mis en œuvre, avec leurs partenaires, des techniques qui ont permis de sécuriser, dans une bonne centaine de pays, plus de 200 bâtiments contenant des matières nucléaires pouvant servir à la fabrication d'armes et plus de 1 700 bâtiments contenant des sources radiologiques vulnérables hautement actives.

86. Les États-Unis ont récupéré, partout dans le monde, près de 55 000 sources radiologiques présentant une radioactivité de plusieurs millions de curies qui suffiraient à fabriquer des centaines de milliers de bombes dites sales.

87. En partenariat avec l'AIEA, les États-Unis ont travaillé sur un projet pilote en Amérique latine visant à déterminer et à réduire le nombre de sources radiologiques indésirables et usagées sur lesquelles des terroristes pourraient mettre la main pour les rapatrier vers leur pays d'origine.

88. Les États-Unis ont déployé des systèmes fixes et mobiles de détection des radiations aux points de passage aux frontières, aéroports et principaux ports, portant le nombre de dispositifs installés dans le monde à plus de 500.

89. Les États-Unis ont apporté leur concours pour l'acquisition de plus de 300 véhicules et autorails destinés à assurer un transport sécurisé des matières nucléaires

sur leur territoire; ils ont également mis au point un système de transport automatique sécurisé pour les expéditions maritimes de matières nucléaires.

90. Les États-Unis et leurs partenaires ont, dans le cadre d'initiatives communes, conçu, achevé ou modernisé plusieurs centres de formation afin d'étoffer les moyens de formation en matière de sécurité nucléaire dont sont dotés les pays partenaires.

91. En 2013, les États-Unis ont accueilli une mission du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA auprès de la Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis concernant le réacteur d'uranium fortement enrichi du Centre de recherche sur les neutrons de l'Institut américain des normes et technologies.

92. Depuis 1996, les États-Unis ont participé à 50 missions du Service consultatif international sur la protection physique de l'AIEA dans d'autres pays et contribué à la révision de ses lignes directrices pour les aligner sur les normes internationales en vigueur.

93. Afin de s'assurer que les mesures de protection physique de matières nucléaires agréées par les États-Unis sont conformes aux recommandations publiées dans le document INFCIRC/225 de l'AIEA, les États-Unis ont réalisé 183 visites d'évaluation bilatérales dans 42 pays depuis 1974. Les États-Unis ont été le fer de lance de la dernière révision des recommandations en matière de sécurité nucléaire figurant dans le document INFCIRC/225 et pilotent l'élaboration des guides d'application dont elles sont assorties.

94. Depuis 2009, les États-Unis ont pris des engagements bilatéraux avec 14 pays ainsi qu'avec la Commission européenne concernant les meilleures pratiques en matière de technique nucléo-légale. Les États-Unis, le Japon et la France ont notamment fourni d'importantes contributions dans le domaine de la datation par l'uranium, mesure clé de la criminalistique nucléaire. Les États-Unis ont par ailleurs coopéré de façon intense avec l'AIEA pour l'organisation de formations et l'élaboration de guides d'application sur les méthodes de criminalistique nucléaire.

D. Zones exemptes d'armes nucléaires

95. En mai 2011, les États-Unis ont soumis au Sénat, pour avis et accord de ratification, le protocole au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique et le protocole au Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique-Sud. Ils ont mené à terme les consultations entre le P5 et les États parties au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale afin de préparer la signature du protocole au Traité. Ils continuent de participer aux consultations entre le P5 et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour préparer la signature du Protocole révisé au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

96. Conformément au plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, les États-Unis continuent de soutenir l'engagement des États de la région en faveur d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, de façon qu'elle puisse avoir lieu dès que les États de la région auront trouvé un consensus sur ses modalités.

E. Respect des obligations et autres questions connexes

97. Pour appuyer l'action diplomatique visant à rétablir le respect des obligations et à régler les problèmes que cela pose dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, de l'AIEA et de la Charte des Nations Unies :

- Les États-Unis travaillent avec leurs partenaires des E3/EU+3 pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale concernant le programme nucléaire de la République islamique d'Iran et demander à ce pays de se conformer pleinement à ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération et à ses autres obligations internationales dans le domaine nucléaire;
- Ils continuent de promouvoir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité concernant la République islamique d'Iran;
- Ils soutiennent les efforts engagés par l'AIEA pour vérifier le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien;
- Ils cherchent à mener avec la République populaire démocratique de Corée des négociations authentiques et crédibles pour amener ce pays à respecter ses obligations et engagements internationaux en adoptant des mesures irréversibles pour parvenir à une dénucléarisation vérifiable, qui suppose notamment l'abandon de son armement et de ses programmes nucléaires et son retour, à une date rapprochée, aux garanties du Traité sur la non-prolifération et de l'AIEA;
- Ils sont à la tête de l'action engagée pour renforcer le régime des sanctions à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, qui a tout récemment débouché sur l'adoption des résolutions 2087 (2013) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité et qui se traduit aussi par des efforts concertés et constants destinés à obtenir l'exécution rigoureuse, au niveau national et au plan international, des sanctions imposées par les États et par l'ONU pour empêcher les activités de prolifération de ce pays et entraver sa capacité à appuyer et améliorer ses programmes nucléaires et ses programmes de missiles balistiques;
- Ils continuent de tenir la République arabe syrienne pour responsable du non-respect de son accord de garanties avec l'AIEA et l'appelle à prendre les mesures nécessaires pour satisfaire à ses obligations en matière de non-prolifération et à coopérer pleinement aux demandes d'accès de l'AIEA à tous les sites, matériels et personnels concernés.

F. Autres contributions à la non-prolifération des armes nucléaires

98. Les États-Unis continuent d'appuyer les travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil de Sécurité relative à la non-prolifération nucléaire. À titre d'exemple :

- Ils ont remis au Comité 1540 un rapport sur les mesures qu'ils ont prises pour donner effet à la résolution, notamment celles liées à la non-prolifération nucléaire;

- Ils ont soutenu la participation du Comité 1540 à diverses activités touchant à la non-prolifération nucléaire, telle que le Sommet sur la sécurité nucléaire de l'AIEA et le deuxième Séminaire sur les mesures de confiance en matière d'application de la résolution 1540 (2004), organisé par le Forum régional de l'ANASE et consacré aux questions de sécurité nucléaire;
- Ils pilotent l'élaboration d'autres programmes majeurs dans le domaine de la sécurité nucléaire, notamment l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, qui entend renforcer les moyens de prévenir, détecter et combattre cette forme de terrorisme, et le Programme de prévention de la contrebande nucléaire, dont le but est d'améliorer les cadres juridiques et réglementaires de la lutte contre le trafic illicite de matières radioactives et nucléaires;
- Ils appuient les efforts que font les États parties au Traité sur la non-prolifération pour faire face à l'éventualité d'un retrait d'un État partie, notamment en organisant des consultations sur les recommandations relatives aux mesures que pourraient prendre les parties conformément aux dispositions du Traité.

III. Rapports sur les mesures nationales relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire

A. Promotion des utilisations pacifiques

99. Les États-Unis attachent une grande importance à la coopération internationale concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à l'article IV du Traité sur la non-prolifération. Ils respectent leurs engagements de différentes façons, dans le cadre notamment des échanges commerciaux nucléaires et de l'assistance technique qui passent par l'AIEA et par d'autres moyens.

100. Depuis 2010, les États-Unis ont mis à la disposition des États qui participent à des programmes nucléaires issus d'accords de coopération prévoyant les normes les plus strictes en matière de non-prolifération, de sûreté et de sécurité nucléaires, divers équipements, matières et technologies nucléaires représentant plus de 2,5 milliards de dollars.

101. Les États-Unis aident les pays étrangers à se doter en toute sécurité de technologies nucléaires destinées à des utilisations pacifiques en attribuant des licences autorisant le transfert de matières, d'équipements et d'assistance dans le domaine du nucléaire.

102. Depuis 2010, les États-Unis ont délivré à au moins 35 pays, ainsi qu'à l'Union européenne, 330 licences d'exportation de matières, équipements et technologies nucléaires et de transfert d'assistance.

103. Dans le but de faciliter les échanges commerciaux nucléaires à des fins pacifiques et d'améliorer la sécurité, les États-Unis se sont efforcés de rationaliser les procédures d'octroi de licences pour les matières, équipements et technologies nucléaires et le transfert d'assistance.

104. Les États-Unis ont passé 23 accords bilatéraux au titre de l'article 123 de la loi de 1954 sur l'énergie atomique, qui prévoient une coopération avec

48 Gouvernements partenaires (notamment les 28 États membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique – EURATOM), l'AIEA et les autorités de la province chinoise de Taiwan. De nouveaux accords bilatéraux sont à l'étude.

105. En outre, pour fournir l'uranium faiblement enrichi nécessaire à l'exploitation continue des réacteurs de recherche, les États-Unis ont, depuis 2010, adhéré à des accords de projet de fourniture que l'AIEA a conclus avec le Chili, le Mexique et la Jamaïque; le Conseil des gouverneurs a récemment approuvé la conclusion d'un autre de ces accords avec le Pérou.

106. Pour favoriser l'utilisation en toute sécurité des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, le Département de l'énergie et la Commission de réglementation nucléaire des États-Unis ont conclu des accords de coopération bilatérale avec plus de 40 États. D'autres partenariats sont en passe d'être constitués.

107. En 2011, les États-Unis ont annoncé que la réserve américaine garantie de combustible de 230 tonnes d'uranium faiblement enrichi provenant de la transformation de 17,4 tonnes d'excédent d'uranium fortement enrichi mettait son combustible à disposition. Cette réserve sert à pallier aux problèmes d'approvisionnement en combustible nucléaire.

108. Les États-Unis ont versé près de 50 millions de dollars à l'AIEA pour contribuer à la création d'une banque de combustibles à base d'uranium faiblement enrichi, qui permettra de garantir aux États membres un approvisionnement fiable en combustible destiné aux réacteurs nucléaires utilisés à des fins pacifiques.

109. Par le truchement de l'AIEA, du Cadre international de coopération en matière d'énergie nucléaire et d'accords bilatéraux, les États-Unis soutiennent les efforts engagés par les pays qui envisagent d'utiliser l'énergie nucléaire pour construire les infrastructures nationales requises pour se conformer aux normes les plus strictes en matière de sûreté, de sécurité et de non-prolifération.

B. Assistance technique fournie par l'AIEA à ses États membres

110. Depuis 2010, les États-Unis ont alloué à l'AIEA quelque 148 millions de dollars pour ses programmes de coopération technique et de promotion. Ces aides se répartissent comme suit :

- 86 millions de dollars ont été octroyés au Fonds de coopération technique de l'AIEA, soit près de 25 % de son budget total. Les projets de coopération technique ont un impact humanitaire positif sur les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est dans divers domaines – médecine, agriculture et sécurité alimentaire, hydrologie isotopique, infrastructure et durabilité de l'énergie nucléaire;
- 21 millions de dollars ont été affectés à des projets de coopération technique de l'AIEA qui complètent et étoffent ceux que finance le Fonds de coopération technique. Ils consistent, par exemple, à apporter une aide en nature et un soutien technique à des programmes de formation, d'assistance technique, d'attribution de bourses ou de mise à disposition gratuite d'experts;
- 41 millions de dollars ont été attribués à l'Initiative de l'AIEA sur les utilisations pacifiques et l'engagement pris par les États-Unis de la financer à hauteur de 50 millions de dollars d'ici à 2015 est en bonne voie d'être réalisé.

111. Plus de 120 États membres de l'AIEA ont bénéficié de l'aide fournie par les États-Unis et la communauté internationale à l'Initiative sur les utilisations pacifiques. Celle-ci a notamment permis :

- L'implantation, dans les laboratoires de l'environnement de l'AIEA à Monaco, du Centre de coordination de l'action internationale relative à l'acidification des océans, dont le but est d'encourager des interventions au plan mondial pour lutter contre l'acidification des océans;
- La conception d'un projet de gestion des ressources en eau à grande échelle pour faire face à la sécheresse constante et aux fréquents problèmes de famine et de malnutrition que l'on observe dans la région du Sahel en Afrique;
- La création, dans la région des Niayes au Sénégal, d'une zone où la mouche tsé-tsé a été durablement éliminée, ce qui a fait reculer le fléau que représente la trypanosomiasis et a permis d'accroître la productivité alimentaire et agricole;
- Le renforcement des capacités des laboratoires d'Amérique latine pour garantir la sécurité alimentaire et endiguer la menace que constituent les mouches à fruits pour l'agriculture;
- L'évaluation et le renforcement des capacités nationales de dépistage et de traitement du cancer dans près de 30 pays;
- L'amélioration de l'éducation et de la formation en médecine nucléaire, ainsi que l'application des techniques nucléaires dans le traitement des maladies cardiaques et du cancer;
- L'étude des conséquences que pourraient avoir les rejets radioactifs à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi.

112. Les États-Unis contribuent, par l'apport de fonds et de compétences techniques, à la rénovation des Laboratoires des sciences et des applications nucléaires de l'AIEA à Seibersdorf, en Autriche.

113. Les États-Unis participent par ailleurs activement aux efforts réalisés par l'AIEA pour proposer une formation dans le domaine des applications nucléaires; ils ont ainsi envoyé 1 300 experts à des réunions techniques, ateliers et conférences organisés par l'AIEA en 2013.

C. Sécurité nucléaire et responsabilité civile en matière nucléaire

114. Les États-Unis ont, par le biais de la Commission de la réglementation nucléaire, conclu des accords de coopération technique sur des questions de sécurité nucléaire avec 47 pays, l'EURATOM et la province chinoise de Taiwan.

115. Ils ont participé de près aux discussions sur les questions de sécurité nucléaire dans le cadre de l'AIEA et d'autres instances internationales.

116. Ils ont œuvré activement à la mise en œuvre du Plan d'action sur la sûreté nucléaire de l'AIEA et participé au Groupe de travail sur l'efficacité et la transparence de la Convention sur la sûreté nucléaire.

117. Ils militent avec force pour que la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires serve à mettre en place un régime

mondial de responsabilité nucléaire et ils font pression sur d'autres États pour les amener à y adhérer.

118. Afin de promouvoir la sécurité nucléaire dans plus de 60 États membres et au niveau régional à travers le monde, les États-Unis ont régulièrement alloué des fonds extrabudgétaires aux activités de l'AIEA touchant à la sécurité nucléaire, notamment le Plan d'action sur la sûreté nucléaire pour l'après-Fukushima. Ils ont versé à ce titre 4 millions de dollars en 2013 et 12,2 millions depuis 2010.

119. Les États-Unis ont fourni des fonds et du personnel au Réseau asiatique de sûreté nucléaire qui aide les pays de la région désireux de se doter, au niveau national, de programmes nucléaires civils, à construire les infrastructures nécessaires.

D. Autres questions connexes

Éducation et sensibilisation à la non-prolifération et au désarmement nucléaires

120. Les États-Unis font depuis longtemps valoir le rôle que jouent les programmes d'éducation et de formation pour préserver un régime mondial de non-prolifération nucléaire solide. Grâce à notre corps d'experts en matière de non-prolifération et de désarmement, nous nous attachons à sensibiliser le public, à mettre au point des outils éducatifs et à ouvrir de nouvelles possibilités de carrière à la prochaine génération d'experts dans ce domaine. Le Gouvernement des États-Unis :

- Collabore avec l'Association pour les études et la formation diplomatiques en vue de recueillir le récit oral des expériences de hauts fonctionnaires et de dirigeants ayant travaillé dans le secteur du contrôle des armements et de la non-prolifération, enregistrements que le public peut consulter à la bibliothèque du Congrès;
- Collabore avec l'Association pour les Nations Unies pour faire venir des experts dans les salles de classe afin qu'ils animent des simulations de scénarios actuels de non-prolifération et de désarmement;
- Soutient la Conférence « Génération Prague » qui réunit de jeunes professionnels et des spécialistes chevronnés du monde entier pour qu'ils échangent leurs points de vue sur des questions les concernant et concernant leur pays d'origine;
- Prend appui sur des stages et des programmes virtuels ou internes pour permettre aux étudiants de l'enseignement supérieur de travailler directement avec des responsables politiques et des scientifiques pendant deux ans au maximum, l'objectif étant de démontrer l'importance de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération;
- Accueille et suit des centaines d'activités de sensibilisation qui témoignent de l'engagement des États-Unis à informer ses ressortissants et les citoyens du monde entier des menaces que font peser les armes de destruction massive et des possibilités qu'il y a de promouvoir la paix et la sécurité à l'échelle internationale.

121. Les États-Unis ont aidé plus de 30 universités internationales à inscrire la question de la sécurité nucléaire dans leurs programmes de premier et deuxième cycles en ingénierie nucléaire et ont formé plus de 4 000 étudiants dans plus de 120 pays grâce aux programmes de formation sur la protection physique de l'AIEA.

122. Par le biais du programme sur le développement du capital humain issu de l'Initiative sur les garanties de la prochaine génération (Next generation Safeguards Initiative), les États-Unis ont :

- Mis au point, dans une bonne douzaine d'établissements universitaires, des programmes relatifs à la non-prolifération;
- Proposé ces cinq dernières années des stages dans des laboratoires nationaux à plus de 300 étudiants venus de plus de 100 universités nationales et internationales;
- Offert des possibilités de perfectionnement professionnel à des diplômés de l'enseignement universitaire, en permettant par exemple à de jeunes professionnels américains de participer à un cours d'été organisé par la World Nuclear University ou en décernant des bourses d'études telles que la Nuclear Nonproliferation International Safeguards Graduate Fellowship;
- Publié un manuel sur les garanties nucléaires, qui peut être téléchargé gratuitement;
- Mis en place et parrainé six courtes formations annuelles sur la non-prolifération et le contrôle des armements.